



« Médaille Limmex 2019 » - Conditions de participation

En participant à ce concours, le/la nominé(e) et le demandeur acceptent les conditions de participation suivantes, ainsi que les conditions générales énumérées ci-dessous (ci-après dénommées « CG »).

L'organisateur du concours est Limmex AG, 8048 Zurich.

Les personnes autorisées à participer à la « Médaille Limmex 2019 » sont des personnes inconnues du grand public âgées de 65 ans et plus qui résident en permanence en Suisse. Pour la catégorie « Young4Old », les personnes doivent avoir entre 18 et 45 ans. Une condition de participation est également la présence des nominés (les trois finalistes de chaque catégorie) à la cérémonie de remise des médailles le 18 octobre 2019 au Centre de la culture et des congrès de Lucerne (KKL) et la présence des lauréats de la catégorie lors de la présentation à la foire Zukunft Alter à Lucerne le 10 novembre 2019. Les employés de Limmex AG ainsi que ceux de tous les contractants externes, des entreprises partenaires et des sponsors impliqués dans le projet ne sont pas éligibles.

L'inscription au concours est possible jusqu'au 31 mai 2019 à 24 h 00 (le cachet de la poste faisant foi). Les inscriptions arrivées en retard ne pourront pas être considérées.

Les conditions générales font partie intégrante des conditions de participation. Il n'y aura pas de correspondance concernant le jeu-concours. Les prix ne peuvent être ni échangés ni payés en espèces. Tout recours juridique est exclu.

Remarque : si, pour quelque raison que ce soit, vous n'êtes pas en mesure d'obtenir la confirmation du/de la nominé(e), veuillez nous en informer. Vous pouvez toujours soumettre la candidature. Nous nous occuperons ensuite de la procédure ultérieure. Merci !

« Médaille Limmex » - Conditions Générales (CG)

1. Protection des données

Limmex AG signale que les données personnelles du/de la nominé(e) ou du demandeur (collectivement « les participants ») ne seront ni transmises par Limmex AG à des tiers ni mises à leur disposition pour utilisation et seront traitées de manière confidentielle conformément à la Loi fédérale sur la protection des données. Une exception est le consentement exprès des participants pour le transfert à un partenaire de Limmex AG. Une autre exception concerne la participation à la finale et l'obtention de la « Médaille Limmex 2019 » : pour ces cas, les participants de Limmex AG autorisent expressément et exclusivement la publication de leur nom complet, âge, lieu de résidence, images et histoire qui auront été transmis. Les participants acceptent de fournir gratuitement ces données et les droits associés à Limmex AG et à ses partenaires pour une utilisation illimitée dans le temps, sur le réseau local et sur les médias (site web, médias sociaux, imprimés, multimédia, etc.). Les participants conviennent expressément, indépendamment de leur participation au concours, que leurs adresses électronique et postale peuvent être stockées et utilisées par Limmex AG à des fins de publicité statistique ou ciblée. Limmex AG se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants.

2. Prix

Le prix sera remis - à la seule discrétion de Limmex AG - exclusivement aux gagnants de la « Médaille Limmex 2019 » et n'est pas transférable. Le prix sera attribué uniquement sous forme d'un lot en nature et ne pourra pas être échangé contre un autre prix, contre de l'argent ou un service ayant la même valeur marchande.

3. Disqualification de la compétition

Limmex AG a le droit d'exclure des participants individuels du concours, à sa discrétion, pour des raisons justifiées telles que la violation des conditions de participation, la participation à des actions influençant la compétition, la manipulation, les fausses informations, etc.

4. Procédure légale

Il n'y aura pas de correspondance concernant le jeu-concours. Tout recours juridique est exclu. Il n'existe aucun droit exécutoire de transfert, de paiement ou d'échange des gains. Le droit matériel suisse s'applique, Le for exclusif est le Tribunal de commerce de Zurich.

5. Modification des conditions de participation

Limmex AG se réserve le droit d'émettre, de compléter ou de modifier les conditions de participation à tout moment. En outre, Limmex AG se réserve le droit de mettre fin ou d'interrompre le concours à tout moment en raison d'événements imprévisibles. Cela concerne en particulier l'existence de raisons susceptibles de perturber ou d'empêcher le déroulement prévu de la compétition. Une notification à ce sujet est faite dans ce cas sur www.limmex.com. Les participants précédemment enregistrés en sont informés personnellement si cela est possible et raisonnable à l'aide des données fournies.

6. Limites de responsabilité

Limmex AG n'assume aucune responsabilité pour l'exécution prévue du concours et exclut toute responsabilité dans la mesure permise par la loi.

Version de mars 2019